

## **COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal de Saint-Léger-lès-Paray s'est réuni le jeudi quatre avril deux-mille-vingt-quatre, à vingt heures sous la présidence de M. Eric BOURDAIS, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt-neuf mars deux-mille-vingt-quatre.

### **Etaient présents :**

M. AUCOURT Frédéric, M. BOURDAIS Eric, M. BOURGEON Laurent, Mme COMBALUZIER Françoise, Mme DESSEIGNE Emmanuelle, M. GENEVOIS Jean-Jacques, Mme GUINGAND Colette, Mme GUERIN Danielle, Mme LAVOCAT Marie-Hélène, M. MATRAS Alain, Mme MICHAUD Valérie et Mme PASCAL Christelle.

### **Etaient absents, excusés :**

M. GUILLEMIN Jean-Marc et Mme PEGUIN Nathalie.

-----

Monsieur Éric BOURDAIS, Maire, ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel des présents.

Monsieur GENEVOIS Jean-Jacques a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

#### **1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024 :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 22 février 2024.

#### **2°) POINT SUR L'URBANISME :**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers d'urbanisme traités depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit 6 certificats d'urbanisme et 4 déclarations préalables.

Il précise que compte tenu de l'évolution du zonage à venir dans la cadre du PLUI , il se voit dans l'obligation de prononcer un sursis à statuer pour de potentielles constructions, qui se trouveraient en dehors du futur zonage.

#### **3°) MOUVEMENT DE LA POPULATION :**

M. le Maire fait part des mouvements de populations qui ont été constatés. Il indique qu'il y a eu une naissance et un décès depuis le dernier conseil.

#### **4°) ASSAINISSEMENT :**

Pour être cohérent avec l'évolution des prix et avec le temps passé par les agents pour l'entretien de l'assainissement collectif, il est proposé de prendre une délibération, pour remplacer celle qui date de 2015.

Ainsi, le transfert de charge de personnel qui était de 2500€ passerait à 4000€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **5°) APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 pour le budget principal faisant apparaître les éléments suivants :

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice :	160 531,10 €
Dépenses de l'exercice :	39 762,63 €

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	618 520,04 €
Dépenses de l'exercice :	442 370,89 €

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 pour le budget assainissement faisant apparaître les éléments suivants :

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice :	17 875 €
Dépenses de l'exercice :	13 768 €

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	40 386,90 €
Dépenses de l'exercice :	90 438,40 €

Madame Christelle PASCAL procède au vote des comptes administratifs, les comptes administratifs 2023 sont approuvés à l'unanimité.

**6°) APPROBATION COMPTES DE GESTIONS 2023 :**

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023.

**7°) AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

Les résultats du budget principal s'établissent ainsi :

Section d'investissement :

Déficit 2022 reporté :	-77 766,00 €
Résultat définitif (excédent) :	43 002,47 €

Section de fonctionnement :

Excédent 2022 reporté :	1 143 768,81 €
Résultat définitif (excédent) :	1 319 917,96 €

Inscription au budget primitif 2024 :

- Article 001 Excédent d'investissement :	43 002,47 €
- Article 1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement :	46 997,53 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement :	1 272 920,43 €

Les résultats du budget assainissement s'établissent ainsi :

Section d'investissement :

Excédent 2022 reporté :	31 934,32 €
Résultat définitif (excédent) :	36 041,32 €

Section de fonctionnement :

Excédent 2022 reporté :	81 073,91 €
Résultat définitif (excédent) :	31 022,41 €

Inscription au budget primitif 2024 :

- Article 001 Excédent d'investissement :	36 041,32 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement :	31 022,41 €

**8°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales.

Le Conseil Municipal maintient les taux des taxes directes locales suivants :

- Taxe foncière bâti :	29.33 %
- Taxe foncière non bâti :	32.58 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	3,29 %

**9°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 :**

Mr Le Maire précise que la commission finances a eu lieu le 18 mars pour préparer le budget primitif 2024 et quelques modifications ont été apportées aux maquettes envoyées suite à des commentaires de Mme DARD.

Le budget primitif 2024 du budget principal fait apparaître un total de prévisions de 1 748 684,43 € en fonctionnement et 679 000 € en investissement et est approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2024 du budget assainissement fait apparaître un total de prévisions de 71 790,41 € en fonctionnement et 353 916,32 € en investissement et est approuvé à l'unanimité.

**10°) ASSAINISSEMENT - DEDOMMAGEMENT PARTICULIER :**

Suite à des travaux d'assainissement sur une propriété privée, il avait été convenu que la commune prendrait à sa charge les frais occasionnés par un report de travaux prévu par la propriétaire. Ainsi suite à la présentation des justificatifs, la commune versera la somme de 530 €.

**11°) SUBVENTIONS :**

ADMR : 250€

SSIAD : 250€

Conscrits : 350€

Courses cyclistes : 200€ + coupe

**12°) TELETRANSMISSION DES ACTES :**

La proposition de ARNIA (145€ pour 3 ans) est retenue à l'unanimité pour l'achat d'un logiciel de télétransmission des actes.

**13°) VENTE PRODUITS FORESTIERS :**

L'abattage des douglas présents aux lagunes du bourg, devrait rapporter la somme de 1000€ à la commune. Nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'entreprise.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

→ Il est convenu de mettre en place un composteur collectif sur l'espace enherbé au-dessus de la salle des fêtes. Ce type de composteur est destiné à recueillir uniquement les déchets biodégradables ménagers et pas les résidus de tonte.

→ La commune percevra la somme de 346€, pour le 4ème prix de fleurissement, dans la catégorie 501 à 1000 habitants. Une demande de subvention dans le cadre du dispositif chèque arbre a été faite au département pour la plantation le long de la RD 352.

→ La régularisation pour échange de terrain datant des années 1990 n'est toujours pas finalisée, il est difficile de retrouver les actes qui ne sont pas archivés à la commune.

→ Travaux dans les locaux sous la mairie, réception ce jour des offres correspondantes aux frais d'études des sociétés Teole, A2Architectes et Ecotion. L'objectif est de pouvoir consulter les entreprises à partir du mois de septembre.

→ Travaux de toitures suite à intempéries, débutés cette semaine, le couvreur a fait savoir qu'il y a plus de dégâts que ce qui avait été vu au moment du sinistre. Il faut reprendre contact avec la compagnie d'assurances pour connaître la marche à suivre pour obtenir une seconde expertise.

→ Attente notification de l'agence de l'eau pour autoriser les travaux de la station d'épuration du Bois de Paray.

→ Travaux pont LAFIN prévus le 15 mai. Des travaux de busage le long de la RD seront réalisés pendant la durée de fermeture de la route pour améliorer les écoulements d'eau.

→ Les travaux au Pont Colayot sont prévus en septembre.

→ Une estimation a été demandée auprès de Mme GILLES pour la restauration du cadastre parcellaire qui date de 1832.

→ Maison Impasse de la Verrière Maltey, il est décidé de baisser le prix de vente pour être plus en adéquation avec le marché actuel de l'immobilier. Contact sera repris avec les agences pour que le prix affiché soit de 199 000€.

→ La commune va acquérir un exemplaire du livre de Mr MELOT pour ses archives.

→ Manifestations à venir :

Courses cyclistes le 1er Mai

Cérémonie du 8 mai à 11h au monument, suivi d'un verre de l'amitié à la mairie,

Concert école de musique le 18 mai à 17H à la salle des fêtes

Le Grand Ciné aura lieu le 28 Juin, l'animation avant la séance sera assurée par le GRETT et l'association de danse. Une demande a été faite auprès des conscrits pour assurer la tenue de la buvette et de la restauration.

→ Tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 Juin :

.de 8h à 11 h : Mme PASCAL, Mme COMBALUZIER, M. BOURGEON

.de 11h à 15 h : Mme GUERIN, Mme GUINGAND, M. MATRAS

.de 15h à 18h : Mme DESSEIGNE, Mme MICHAUD, M. GENEVOIS

→ Mme LAVOCAT demande où en est le recensement de la voirie communale, Mr Le Maire indique qu'un rendez-vous a lieu le lendemain en mairie avec la société ADAGE avant le début de la mission.

→ Mme LAVOCAT indique que le curage du fossé dans le chemin de la Terre Neuve est difficile du fait de la présence de thuyas.

→ La rigoleuse est en panne et est en cours de réparation. Le broyeur a enfin été réparé, des demandes de devis sont en cours pour investir dans du nouveau matériel et revendre celui-ci.

→ La dernière réunion pour la définition du zonage qui sera applicable pour le PLUI a eu lieu. De nouvelles contraintes sont apparues suite au passage d'un écologue, telles que la présence d'une zone humide et la nécessité de laisser un corridor pour que les animaux sauvages puissent traverser la route.

→ Un séminaire assainissement organisé par le Grand Charolais est prévu le 17 mai, afin de préparer le transfert de compétence vers la Communauté de communes en 2026.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

La secrétaire de séance,  
M. GENEVOIS Jean-Jacques

Le Maire,  
Éric BOURDAIS